

# RECOMMANDEATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0024905

DA 8850

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3101 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUARI

Mohamed

Date de naissance :

Adresse :

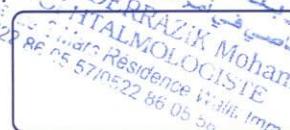
Tél. : 0661228693

Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/01/2023

Nom et prénom du malade : Dr. MTAZI KHAMYAT EL HAKKI

Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Béchét et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13-01-2023	Consultation Spécialisée	02	300 DH	Signature de Dr BDEIR AZIZ MOHAMED ALI MOLLAISSE
				0522 86 55 55

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE SISIMILIA Dr. LAHOUAR 1531, Bd MODERNE Tunis - Tunisie</i>	<i>13/07/2023</i>	<i>56110.0</i>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<b>OPTIQUE CHITA</b> Opticien Optométriste Hakam 1. Bd Ibn Tachfine N° 452 - Casablanca Tél: 05 22 60 34 39-GSM:06 67 00 97 85	21/08/23					3900,00

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

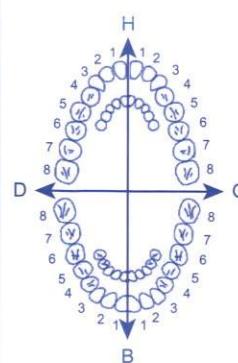
### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000



#### **(Création, remont, adjonction)**

#### **Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

NAABAK 4.9%  
Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH  
  
6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diour,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

لرازيق  
حالة العيون

Docteur Mohamed Ali

LOT

□

0050322

PPC

2024 Q3

DHS

159.00

Spécialiste des m.  
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echograp.

Diplômé de la Faculté de Mé

Ancien assistant et consultant au Centre Hos

LOT

□

0050322

PPC

2024-05

DHS

159.00

Mme MTALSI KHADIJA EP HOU

84,00  
NAABAK 4.9% : collyre

AS

1 goutte 3 fois / jour, dans les deux yeux, pendant

159.00 x 3 = 477,00  
XILOIAL ZERO

AS

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pen

561100

DR LAHLOU KHALDI ILH

PHARMACIE BISMALLAH

154, Bd. Mohamed VI - Casablanca

Tel.: 05 22 29 19 95

Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali

OPHTALMOLOGISTE

96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI Imm. A N°6

Tel : 0522 86 57 57/0522 86 05 58 Casablanca

LOT

□

0050322

PPC

2024-05

DHS

159.00

Casablanca , le 13/01/2023

96. شارع 2 مارس، إقامة وليلي العمارة 1، الطابق 2، الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.86.05.57  
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2<sup>ème</sup> étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca  
Tél : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21 - المستعجلات :



الدكتور محمد علي بنعبد الرازق  
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلياج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux  
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),

Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

## Mme MTALSI KHADIJA EP HOURI

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Organiques Antireflets, Amincis

VL :

OD = + 1.50 (- 0.50 à 65°)

OG = + 1.25 (- 0.25 à 90°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 2.25

دكتور محمد بن عبد الرزاق  
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون  
Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali  
OPHTHALMOLOGISTE  
96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI, Imm. A - 2<sup>ème</sup> étage N° 6  
Tél: 0522.86.05.57 / 0522.86.06.58 Casablanca

OPTIQUE  
Opticien Dr BENABDERRAZIK  
Hakam  
N° 452  
Tel: 0522.603439-GSM: 06.60.195

Casablanca , le 13/01/2023

# OPTIQUE GHITA

Opticien spécialiste

Bd Youssef Ben Tachfine Hakam 1

N°454 - El Hay Mohammedi Casablanca

Tél: 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

Patente : 32825428

Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 67 00 97 85

MOUSSAOUI Abdssamad

INPE : 095012357



# OPTIQUE GHITA

Opticien Optométriste

Hakam 1 Bd Youssef Ben Tachfine

N° 452 - Casablanca

Tél: 05 22 60 34 39

Patente : 32825428

Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 67 00 97 85

# نظارات غيثة

اخصاصي في النظارات البصرية

شارع يوسف بن تاشفين حكم 1

رقم 454 - الحسي المحمدى

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

الباتننا : 32825428

Ordonnance de M. le Docteur : MOHAMEO ALI BEN ABDE RRAZIK

N° DE nomenclature \_\_\_\_\_

Correspondant à la prescription \_\_\_\_\_

LOIN	O.D: +1.50 (-0.50 à 6.50) O.G: +1.25 (-0.25 à 9.00)	PRES	O.D: +0.00 (-4.25 à 2.25) O.G: +0.00 (-4.25 à 2.25)
------	--	------	--

## FOURNITURE

Monture : optique

1900,00

Verres : IN CAL(AB) le A2

1000,00

IN CTE(AB) le A2

1000,00

## OPTIQUE GHITA

Opticien Optométriste

Hakam 1. Bd Youssef Ben Tachfine

N° 452 - Casablanca

Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 67 00 97 85

3900,00 efface

Arrêtée la présente facture à la somme de

6121 202 3

Trs, mille deux cent trois

Casablanca, le

MOUSSAOUI Abdssamad

M. ou Mme :

M TALSI KHAOJA Ep HOURI INPE : 095012357